

DÉLIBÉRATION N° 2016/408

portant approbation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa  
Budget Principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 07 décembre 2016,  
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2014/119 du 04 avril 2014, relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU la délibération n° 2016/379 du 8 novembre 2016, relative au débat d'orientations budgétaires 2016 la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/92 du 4 novembre 2016,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 23 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le budget principal primitif 2017 de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de **cinq milliards trois cent quatre-vingt-six millions deux cent soixante-et-onze mille trois cent dix francs CFP (5 386 271 310 F.CFP)**, se décomposant de la manière suivante :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>3 348 793 500 XPF</b>
- SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>2 037 477 810 XPF</b>
<u>TOTAL</u>	<b>5 386 271 310 XPF</b>

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section de fonctionnement, conformément aux tableaux joints en annexe 1.

ARTICLE 3 /

Sont approuvées les ajustements des autorisations de programme et la répartition de leurs crédits de paiement correspondants, tels que récapitulés dans le tableau joint en annexe 2.

ARTICLE 4 /

La Ville s'engage à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts de la dette.

ARTICLE 5 /

Sont créés au sein des services municipaux de la Ville de Dumbéa, les postes suivants :

- 3 postes de gardien à la police municipale,
- 1 poste de sapeur-pompier professionnel au centre de secours,
- 1 poste d'agent du protocole au service des affaires générales,
- 3 postes d'agent d'accueil polyvalent au service des affaires générales,
- 1 poste d'archiviste au service des affaires générales,
- 1 poste de secrétaire polyvalent à la direction de la culture, de la jeunesse, des sports et de la prévention,
- 1 poste d'animateur socio-éducatif à la direction de la culture, de la jeunesse, des sports et de la prévention – service animation jeunesse,
- 1 poste de technicien proximité à la direction des services techniques,
- 1 poste de gestionnaire polyvalent à la direction administrative et financière – service des élections et de l'état civil.

En contre-partie sont supprimés les postes suivants :

- 2 postes de gardes champêtres à la police municipale,

- 1 poste de vagemestre au service des affaires générales,
- 1 poste d'agent d'entretien au service des affaires générales.

#### ARTICLE 6 /

Est autorisé le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Dumbéa pour un montant de cent millions quatre cent quarante-cinq mille (100.445.000) XFP. La dépense est imputable au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget de fonctionnement.

#### ARTICLE 7 /

Est autorisé le versement d'une participation à la Caisse des Ecoles de Dumbéa pour un montant de deux-cent-vingt-trois millions cinquante mille francs (223.050.000) XFP, au titre de l'année 2017, détaillée comme suit :

- Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés », la somme de 37.500.000 XFP
- Chapitre 65 « autres charges de gestion courante », la somme de 185.550.000 XFP

#### ARTICLE 8 /

Est autorisé le versement de la participation de la Ville de Dumbéa aux différents organismes intercommunaux tels que de SIGN, le SMTU, le Gie SERAIL, au titre de l'année 2017.

#### ARTICLE 9 /

Est autorisé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dumbéa à l'Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie et de s'acquitter de la cotisation annuelle au titre de l'année 2017.

#### ARTICLE 10 /

Est constituée une provision pour risques et charges de fonctionnement d'un montant de cinq millions de francs (5.000.000) XFP, qui sera réajustée au fur et à mesure de l'évolution du risque.

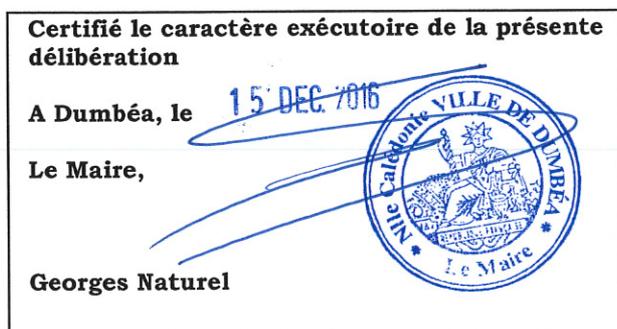
#### ARTICLE 11 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

#### ARTICLE 12 /

La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 7 DECEMBRE 2016



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 7 DECEMBRE 2016



#### DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
Cabinet	-	1
SAG	-	1
S.G.	-	1
S.F.S.	-	2
D.S.T.	-	1
D.A.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1

## ANNEXE 1 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2017

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section du Budget de fonctionnement 2017 est votée par chapitre, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses		BP
Chapitres	Libellés	Montants en F.CFP
011	Charges à caractère général	882 651 900
012	Charges de personnel	1 599 920 000
65	Autres charges de gestion courante	423 158 000
66	Charges financières	75 000 000
67	Charges exceptionnelles	92 045 000
68	Dotations aux provisions	5 000 000
042	Dotations aux amortissements	85 000 000
023	Virement à la section d'investissement	186 018 600
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 348 793 500</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes		BP
Chapitres	Libellés	Montants
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	68 435 500
042	Travaux en régie	20 000 000
73	Impôts et taxes	871 300 000
74	Dotations et participations	2 286 218 000
75	Autres produits de gestion courante	102 340 000
77	Produits exceptionnels	500 000
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>3 348 793 500</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section du Budget d'investissement 2017 est votée par opération, comme suit :

PROGRAMMES	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
000033	CONSTRUCTION ECOLE PRIMAIRE DU CENTRE URBAIN DE KOUTIO	225 700 000	
000811	AMENAGEMENT POLE SPORTIF D'AUTEUIL	118 000 000	51 332 325
001912	MISE EN PLACE VIDEO SURVEILLANCE	1 000 000	
00024P	CONSTRUCTION DU POLE ADMINISTRATIF SUD	25 500 000	
00085P	TRAVAUX RESEAU D'EAU PLUVIAL 2015	1 500 000	
16P001	ACQUISITION VEHICULES ET DIVERS MATERIELS 2016	14 500 000	
16P003	DEPLOIEMENT DES OUTILS FINANCIERS	300 000	
16P008	AMENAGEMENT DU CIMETIERE MUNICIPAL	66 000 000	

16P012	MODERNISATION DE LA GESTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE	4 427 810	
16P014	DEMENAGEMENT DES RESSOURCES INFORMATIQUES DE LA MAIRIE (DRIM)	33 000 000	
16P402	AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE D'ESCALADE A KOUTIO	40 000 000	19 400 000
16P806	PARTICIPATION AUX TRAVAUX NEOBUS	48 000 000	
17P001	TRAVAUX DE SECURISATION ET MISES AUX NORMES DES BATIMENTS COMMUNAUX 2017	8 700 000	
17P002	AUTRES TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX 2017	18 200 000	
17P003	AMELIORATION VIE DANS LES QUARTIERS 2017	8 000 000	
17P101	ACQUISITION DE VEHICULES DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE 2017	8 300 000	
17P102	ACQUISITION POTEAUX INCENDIE 2017	500 000	
17P103	REALISATION D'UNE GENDARMERIE A DUMBEA SUR MER	15 000 000	
17P104	EQUIPEMENTS DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE 2017	7 260 000	
17P201	TRAVAUX ET EQUIPEMENTS POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES 2017	14 000 000	
17P202	MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE 2017	500 000	
17P203	CREATION D'UN POLE EDUCATIF	2 000 000	250 000
17P401	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX SUR EQUIPEMENTS SPORTIFS 2017	9 660 000	
17P801	TRAVAUX DE VOIRIE 2017	60 000 000	
17P802	AMENAGEMENT DE LA PROMENADE JULES RENARD	35 000 000	16 040 500
17P803	TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2017	9 000 000	
OPNI	OPERATION NON INDIVIDUALISEE (Chap.21)	6 410 000	
OPNI	OPERATION NON INDIVIDUALISEE (Chap.23)	7 000 000	
OPNI	DETR (Chap. 13)		60 000 000
16P804	AMENAGEMENTS ZAC DUMBEA SUR MER		50 000 000
001712	TRANSPORTS URBAIN ET SUBURBAIN	29 400 000	
001812	DIVERS TRAVAUX INTERCOMMUNAUX GRAND NOUMEA	1 300 000	
OPFI	EMPRUNT – REMBOURSEMENT DU CAPITAL (Chap. 16)	154 320 000	
OPFI	TRAVAUX EN REGIE (Chap. 040)	20 000 000	
OPFI	OPERATIONS PATRIMONIALES (Chap. 041)	1 045 000 000	
OPFI	EMPRUNT (Chap. 16)		524 436 385
OPFI	AMORTISSEMENTS (Chap. 040)		85 000 000
OPFI	OPERATIONS PATRIMONIALES (Chap. 041)		1 045 000 000
OPFI	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (Chap. 021)		186 018 600
	<b>TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT 2017</b>	<b>2 037 477 810</b>	<b>2 037 477 810</b>

**Balance générale du budget principal primitif 2017**

- SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>3 348 793 500 XPF</b>
- SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>2 037 477 810 XPF</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 386 271 310 XPF</b>

**ANNEXE 2 : SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2017**

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement			
		2015	2016	2017	2018
<b>AP MODIFIEES</b>					
AP N° : 00033 CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE DU CUK	440 700 000		160 000 000	225 700 000	55 000 000
AP N° 16P001 ACQUISITION DE VEHICULE 2016	24 500 000		10 000 000	14 500 000	
AP N° 16P402 - AMENAGEMENT STRUCTURE D'ESCALADE A KOUTIO CA	62 000 000		1 000 000	40 000 000	21 000 000
AP N° : 000811 – AMENAGEMENT POLE SPORTIF AUTEUIL	162 849 235	11 214 341	33 634 894	118 000 000	
AP N° 16P008 - AMENAGEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL	106 000 000		40 000 000	66 000 000	
AP N° 16P804 - PARTICIPATION TRAVAUX CONNEXES LIGNE 1 NEOBUS	95 000 000		9 500 000	48 000 000	37 500 000